



XIème Biennale Internationale de la gravure et des nouvelles images de Sarcelles-Val de France

du 22 novembre au 7 décembre 2003

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La XIème Biennale Internationale de la gravure et des nouvelles images de Sarcelles -Val de France aura lieu du 27 novembre au 7 décembre 2003.

Pour y participer nous vous demandons de nous retourner, 2 épreuves sous rouleau, ainsi que la fiche technique ci-jointe, avant le 16 juin 2003 dernier délai, sans omettre d'apposer votre signature pour acceptation des termes du règlement joint à notre courrier.

Votre envoi peut être accompagné de deux œuvres numériques imprimées sur papier, afin de participer à la section nouvelles images.

Les œuvres seront soumises à un jury, qui rendra une décision irrévocable. Nous tenons à préciser qu'en plus des photographies demandées, il vous sera possible de nous adresser ultérieurement, et après votre acceptation de votre candidature pour le jury, un clip vidéo de trois minutes tout au plus, présentant votre travail et votre œuvre. Ce document contribuera à vous faire connaître et à mettre en valeur votre création auprès du public de la biennale.

D'avance merci,

Pour l'équipe de réalisation,
Jean-Paul Le Provost, Commissaire

XIème Biennale Internationale de la gravure et des nouvelles images de Sarcelles-Val de France

du 22 novembre au 7 décembre 2003

RÈGLEMENT

Section générale : Gravure

Seules les techniques de gravures sont acceptées, à l'exclusion de toute autre technique d'impression (notamment la lithographie, la sérigraphie et le monotype).

Un catalogue préfacé sera édité, présentant la photo d'une œuvre pour chaque artiste.

Aucune participation financière n'est demandée.

Votre candidature ne sera effective qu'après l'accord du jury de la Biennale, dont les décisions seront irrévocables.

Tout envoi incomplet ne pourra être examiné.

Les œuvres refusées seront rendues sous leur emballage d'origine, dans un délai d'un mois à compter du 11 décembre 2003 (en recommandé, si le mode d'envoi était celui-ci). Toute perte ou dégât éventuel occasionné durant le transport ne peut être imputé à l'organisateur. Il vous appartient donc dans tous les cas de souscrire une assurance personnelle, si vous le jugez utile.

Section Nouvelles Images :

nos dispositions réglementaires sont identiques. A noter que seules les épreuves imprimées seront prises en considération.

Attention :

Les œuvres admises seront assurées par l'organisateur à compter de leur date de réception jusqu'à leur date de réexpédition uniquement.

Une seule adresse :

Mairie de Sarcelles
4 place de Navarre B.P101
BIENNALE DE LA GRAVURE
95203 - SARCELLES CEDEX

France

XI^{ème} Biennale Internationale de la gravure et des nouvelles images de Sarcelles-Val de France

du 22 novembre au 7 décembre 2003

Fiche de candidature, section Gravure

à remplir en lettres capitales et à retourner sous rouleau avant le 16 juin 2003
avec deux gravures accompagnées d'une photo pour chacune d'elles

Mr Mme Mlle NOM :

prénom:.....

adresse : N°rue.....

code postal : ville :pays.....

tél :fax.....portable.....

Gravure N°1

titre :

format du papier 80x60cm maxi

hauteur.....cm largeur.....cm

technique.....

valeur déclarée.....

nom du photographe.....

Gravure N°2

titre.....

format du papier 80x60cm maxi

hauteur.....cm largeur.....cm

technique.....

valeur déclarée.....

nom du photographe.....

Attention :

2 photos en couleur de bonne qualité doivent être fournies pour le catalogue. *Au dos de chacune, vous devrez indiquer le nom du photographe, le sens et le nom de l'œuvre.*

Une seule adresse :

Mairie de Sarcelles
4 place de Navarre B.P101
BIENNALE DE LA GRAVURE
95203 – SARCELLES CEDEX
France

Je soussigné(e), Nom.....Prénom.....

reconnais avoir pris connaissance du règlement général de la Biennale, et en accepte les conditions.

Vous autorisez-nous à publier une de ces photos dans la presse, (en plus du catalogue) si nécessaire : oui non

à recopier à la main : « lu et approuvé »,

fait à..... le2003.

Signature



XIème Biennale Internationale de la gravure et des nouvelles images de Sarcelles-Val de France

du 22 novembre au 7 décembre 2003

PARTICIPATION A LA SECTION NOUVELLES IMAGES (IMAGES NUMERIQUES)

à remplir en lettres capitales et à retourner avant le 16 juin 2003

Mr Mme Mlle NOM :
prénom :
adresse : N° rue
code postal : ville : pays :
tél. : fax : portable :

Image N°1

titre :
valeur déclarée.....

Image N°2

titre :
valeur déclarée.....

Attention :

Les deux images créées par ordinateur (computer)

d'un format unique de 21 x 29,7cm, doivent nous parvenir impérativement imprimées sur papier. Celles-ci seront soumises à un jury dont la sélection sera irrévocable.

Une seule adresse :

**Mairie de Sarcelles
4 place de Navarre B.P101
BIENNALE DE LA GRAVURE
95203 – SARCELLES CEDEX
France**

Je soussigné(e),

Nom..... Prénom.....

reconnais avoir pris connaissance du règlement général de la Biennale, et en accepte les conditions.

Vous autorisez-nous à la publier dans la presse, (en plus du catalogue) si nécessaire : oui - non

à recopier à la main : « Lu et approuvé »,
fait à..... le2003.

Signature